

## Consignes de facturation : Période du 1<sup>er</sup> août au 31 déc. 2021

La mise en œuvre du conventionnement au 1<sup>er</sup> août 2021 s'accompagne de la délégation de nouvelles prestations ainsi que de nouvelles dispositions tarifaires et nécessite l'ajustement des principes de facturation. Ces consignes en décrivent les modalités pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2021.

### I. Utilisation du modèle de facturation bimestrielle

#### Facturation des séances de prestations directes individuelles

Le modèle 2021 actuellement en vigueur reste valable jusqu'au 31 décembre 2021 pour la facturation de toutes les séances de prestations directes *individuelles* :

- Séances de *traitement* réalisées jusqu'au 31 juillet 2021 avec l'enfant
- Séances avec l'enfant et/ou ses parents dans le cadre d'un *traitement*, d'une *mesure préventive*, ou d'un *soutien post-traitement* réalisées dès le 1<sup>er</sup> août 2021.

					prestations à l'enfant									
Nom	Prénom	Identifiant	dates de l'octroi		facturation		individuel		groupe					
			début	fin	de	à	min.	CHF	2	3	4	min.	CHF	
Rochat	Kevin	ROC145256KEVIN	01.08.2021	31.07.2022	septembre		225	487.50	0	0	0	0	0	0.00
1			2				0	0.00	0	0	0	0	0	0.00
							0	0.00	0	0	0	0	0	0.00

Figure 1 - Saisie de l'identification de l'enfant (1) et de la date de début et fin de la désignation (2)

Septembre 2021																														
Toute autre valeur que 30, 45, 60, 2, 3 ou 4 est refusée par le fichier																														
Nom, prénom	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
Rochat Kevin		45					45						45											45						45

Figure 2 - Saisie des séances

#### Facturation des séances de prestations directes collectives (groupes d'enfants)

Il peut être utilisé pour la facturation des séances de traitement en groupe réalisées jusqu'au 31 juillet 2021. **En raison du changement de leur tarification, les séances de groupe qui ont lieu après le 1<sup>er</sup> août 2021 ne peuvent plus être facturées avec le modèle de facturation bimestrielle.**


### II. Nouveau modèle de facturation individuelle

Un nouveau modèle de facturation individuelle est disponible et doit être utilisé pour la facturation des séances réalisées après le 1<sup>er</sup> août 2021, pour les prestations suivantes :

- Bilan / Rapport de renouvellement / Forfait réseau
- Prestations directes collectives : Traitement, soutien post-traitement, mesure préventive en groupe
- Prestations indirectes individuelles et collectives : conseil et guidance parents, conseil et accompagnement des professionnels, groupe de parents

	Type de prestations	Type de séances facturées (disponibles dans menu déroulant du modèle de facturation individuelle)	Explications		
Evaluation	Bilan	Bilan, séance 30 minutes Bilan, séance 45 minutes Bilan, séance 60 minutes	<b>Convention, art. 27</b> Le nouveau modèle de facturation individuelle doit être utilisé. Si nécessaire, les séances avant le 1er août 2021 peuvent être reportées sur le nouveau modèle.	Nouveau modèle facturation individuelle	
	Rapport de renouvellement	Rapport de renouvellement	<b>Convention, art. 33</b> Le nouveau modèle de facturation individuelle doit être utilisé.	Nouveau modèle facturation individuelle	
Prestations directes	individuelles	Soutien post-traitement individuel	<i>Prestation directe individuelle, séance 30 minutes</i>	<b>Convention art. 28</b> Les prestations de traitement, mesure préventive et soutien post-traitement en individuel sont des <i>séances de prestations directes individuelles</i> . S'il a été choisi comme mode de facturation, le modèle de facturation bimestrielle en cours peut continuer à être utilisé dès le 1er août pour ce type de prestations. Si le modèle de facturation individuelle est utilisé, alors le nouveau modèle doit être utilisé pour les séances réalisées après le 1 <sup>er</sup> août 2021.	
		Mesure préventive individuelle	<i>Prestation directe individuelle, séance 45 minutes</i>		
		Traitement individuel	<i>Prestation directe individuelle, séance 60 minutes</i>		
	collectives	Traitement de groupe	<u>Pour les séances de groupe :</u> <i>Prestation directe collective, séance 2 enfants</i> <i>Prestation directe collective, séance 3 enfants</i>		<b>Convention art. 30</b> Les prestations de traitement, mesure préventive et soutien post-traitement en groupe sont des <i>séances de prestations directes collectives</i> . S'il a été choisi comme mode de facturation, le modèle de facturation bimestrielle ne peut plus être utilisé pour les séances réalisées après le 1er août 2021 en raison du changement tarifaire. Pour celles-ci, le nouveau modèle de facturation individuelle doit être utilisé.
		Soutien post-traitement de groupe	<i>Prestation directe collective, séance 4 enfants</i> <u>Pour les entretiens parents ou séance enfant seul :</u>		
		Mesure préventive de groupe	<i>Prestation directe individuelle, séance 30 minutes</i> <i>Prestation directe individuelle, séance 45 minutes</i> <i>Prestation directe individuelle, séance 60 minutes</i>		
Prestations indirectes	individuelles	Conseil-accompagnement professionnel	<i>Prestation indirecte individuelle, séance 30 minutes</i>	<b>Convention art. 29</b> Les prestations de conseil-guidance des parents et conseil-accompagnement des professionnels sont des <i>séances de prestations indirectes individuelles</i> et doivent être facturées avec le nouveau modèle de facturation individuelle.	
		Conseil-guidance parents	<i>Prestation indirecte individuelle, séance 45 minutes</i> <i>Prestation indirecte individuelle, séance 60 minutes</i>		
	collectives	Groupe de parents	<i>Prestation indirecte collective, séance 60 minutes</i> <i>Prestation indirecte collective, séance 90 minutes</i> <i>Prestation indirecte collective, séance 120 minutes</i>		<b>Convention art. 32</b> Les prestations groupes de parents sont des <i>séances de prestations indirectes collectives</i> et doivent être facturées avec le nouveau modèle de facturation individuelle.
Coordination	Réseaux	Forfait réseau	<b>Convention art. 34</b> Les séances de réseaux doivent être facturées avec le nouveau modèle de facturation individuelle.	Nouveau modèle facturation individuelle	

### III. Comment remplir le modèle de facturation individuelle ?



Département de la formation,  
de la jeunesse et de la culture

**FACTURE LOGOPEDIE**

**Prestations déléguées par les services régionaux PPLS**

Une facture par enfant, prestations sur l'année civile

Code-barre à coller  
Ne rien inscrire ici svp

Information de facturation: Indiquer la date de la facture, le numéro que vous lui attribuez et la période de facturation

Région PPLS à qui adresser la facture

Région PPLS de domicile de l'enfant	Date facture	N° facture	Période de facturation
			mois de      à mois de

Informations sur le logopédiste prestataire: Nom, adresse, no prestataire, no SAP, no CPP, logopédiste employé le cas échéant

Créancier-ère:  
Nom, Prénom, Adresse prof., NPA, Localité

N° prestataire SAP

N° CCP ou N° IBAN bancaire ou postal :

Nom du logopédiste traitant si employé du cabinet privé :

Réserve à l'usage de l'Etat de Vaud

Secrétariat	Date	Visa
Responsable	Date	Visa
<input checked="" type="checkbox"/> X	FI-AP	Type pièce : KR
		N° pièce : 31
Compte	CC/OI	Montant
36350 00000		0.00
Signature A	Date	Visa
Signature B	Date	Visa
Visa saisie	Date	Visa
Visa validation	Date	Visa
<input type="checkbox"/> Fin traitement	<input type="checkbox"/> Chgt prestataire	<input type="checkbox"/> Déménagement

Identifier l'enfant pour lequel la prestation est effectuée en indiquant son nom, son prénom ainsi que son numéro d'identification

NOM et Prénoms de l'enfant	N° d'identification de l'enfant
Type de prestation déléguée	
Date début désignation	Date fin désignation

Indiquer le type de prestation déléguée pour laquelle la facture est établie, ainsi que les dates de début et de fin de désignation

À l'aide du menu déroulant dans la colonne "Prestations", indiquer le type de séances facturées

Pour chaque séance, indiquer la date de réalisation

Prestations	Date des séances	Montant (CHF)
<b>TOTAL</b>		<b>0.00</b>

Facture à envoyer à :  
Indiquer la région scolaire pour afficher l'adresse d'envoi


Version 08.21

#### IV. Exemple de facturation : Traitement dans un groupe de 3 enfants

Situation : L'enfant Kevin Rochat domicilié dans la région Venoge-Lac bénéficie d'un *traitement en groupe* de 40 séances de 60 minutes, du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2022. Le groupe est composé de 3 enfants. La facturation est réalisée pour la période allant d'août à octobre 2021.

Les séances suivantes ont été réalisées :

- Sept séances hebdomadaires de *prestations directes collectives*
- Un entretien de 45 minutes avec les parents (*prestation directe individuelle*) le 14 octobre 2021
- Un réseau le 13 octobre 2021


 Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGE0)  
 Direction psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire (DPPLS)  
 Service PPLS Venoge-Lac  
 Rue des Laurelles 7  
 1304 Cossonay

---

**Désignation pour une prestation de logopédie**

Bénéficiaire : *Kévin Rochat*  
 Date de naissance : *27 septembre 2015*  
*Fils de Nadine Rochat et Marcel Rochat*

N° d'identification : *ROC270915KÉVIN*  
 Logopédiste


**Traitement 1**     *40 séances avec des consultations de 60 minutes en groupe et 3 séances de 60 minutes en individuel*

Début : *01.06.2021*  
 Fin : *31.05.2022*

Désignation effectuée par l'afte responsable régional-e : *Spojn Delphine*  
 Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture prend en charge la prestation décrite par la présente désignation selon les modalités tarifaires conventionnelles.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) - DGE0 - DPPLS  
 Service PPLS Venoge-Lac - T. +41 21 557 80 90 - Courriel : ppls.venogelac@vd.ch - www.vd.ch/ppls


 Département de la formation, de la jeunesse et de la culture  
**FACTURE LOGOPEDIE**  
 Prestations déléguées par les services régionaux PPLS  
 Une facture par enfant, prestations sur l'année civile

Code-barre à coller  
 Ne rien inscrire ici svp

Région PPLS de domicile de l'enfant	Date facture	N° facture	Période de facturation		
Venoge-Lac	03.11.2021	123	mois de	Août	à mois de Octobre

Créancier-ième:  
 Nom, Prénom, Adresse prof., NPA, Localité  
 \_\_\_\_\_  
 N° prestataire SAP \_\_\_\_\_  
 N° CCP ou N° IBAN bancaire ou postal : \_\_\_\_\_  
 Nom du logopédiste traitant si employé du cabinet privé : \_\_\_\_\_

Réserve à l'usage de l'Etat de Vaud			
Secrétariat	Date	Visa	
Responsable	Date	Visa	
<input checked="" type="checkbox"/> FI-AP	Type pièce : KR	N° pièce : 31	
Compte	CC/OI	Montant	
3635000000	4395	183000048	577.50
Signature A	Date	Visa	
Signature B	Date	Visa	
Visa saisie	Date	Visa	
Visa validation	Date	Visa	
<input type="checkbox"/> Fin traitement <input type="checkbox"/> Chgt. prestataire <input type="checkbox"/> Déménagement			

NCM et Prénoms de l'enfant	N° d'identification de l'enfant
Rochat Kevin	_____

Type de prestation déléguée	Date début désignation	Date fin désignation
Traitement en groupe	01.06.2021	31.05.2022


Prestations	Date des séances	Montant (CHF)
Prestation directe collective 1 logo avec 3 enfants	31.08.2021	50.00
Prestation directe collective 1 logo avec 3 enfants	07.09.2021	50.00
Prestation directe collective 1 logo avec 3 enfants	14.09.2021	50.00
Prestation directe collective 1 logo avec 3 enfants	21.09.2021	50.00
Prestation directe collective 1 logo avec 3 enfants	28.09.2021	50.00
Prestation directe collective 1 logo avec 3 enfants	05.10.2021	50.00
Prestation directe collective 1 logo avec 3 enfants	12.10.2021	50.00
Prestation directe individuelle, séance 45 minutes	14.10.2021	97.50
Forfait réseau	13.10.2021	130.00
<b>TOTAL</b>		<b>577.50</b>

Facture à envoyer à :  
 Service PPLS Venoge-Lac - Rue des Laurelles 7 - 1304 Cossonay

Version 08.21

## V. Exemple de facturation : Conseil-guidance des parents

Situation : Les parents de l'enfant Kevin RoCHAT domicilié dans la région Venoge-Lac bénéficient d'une prestation de *conseil-guidance des parents*, à raison de 12 séances de 60 minutes, du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2022. La facturation est réalisée pour la période allant d'août à octobre 2021. Quatre séances de *prestations indirectes individuelles* ont ainsi été réalisées.



Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGE0)  
 Direction psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire (DPPLS)  
 Service PPLS Venoge-Lac  
 Rue des Laurettes 7  
 1304 Cossonay

**Désignation pour une prestation de logopédie**

Bénéficiaire : *Kévin RoCHAT*  
 Date de naissance : *27 septembre 2015*  
 Fils de *Nadine RoCHAT* et *Marcel RoCHAT*

N° d'identification: *ROC270915KÉVIN*  
 Logopédiste


**Conseil/guidance 12 séances avec des consultations de 60 minutes en individuel parents 1**

Début : *01.08.2021*  
 Fin : *31.07.2022*

Désignation effectuée par la/le responsable régional-e : *Spohn Delphine*  
 Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture prend en charge la prestation décrite par la présente désignation selon les modalités tarifaires conventionnelles.

Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) - DGE0 - DPPLS  
 Service PPLS Venoge-Lac - T. +41 21 557 80 00 - Courriel : ppls.venogelac@vd.ch - www.vd.ch/dppls



Département de la formation, de la jeunesse et de la culture

Code-barre à coller  
 Ne rien inscrire ici svp

### FACTURE LOGOPEDIE

#### Prestations déléguées par les services régionaux PPLS

Une facture par enfant, prestations sur l'année civile

Région PPLS de domicile de l'enfant	Date facture	N° facture	Période de facturation			
<b>Venoge-Lac</b>	03.11.2021	123	mois de	Août	à mois de	Octobre

Créancier-ère:  
 Nom, Prénom, Adresse prof, NPA, Localité

N° prestataire SAFP

N° CCP ou N° IBAN bancaire ou postal :

Nom du logopédiste traitant si employé du cabinet privé :

Réservé à l'usage de l'Etat de Vaud

Secrétariat	Date	Visa
Responsable	Date	Visa
<b>X</b>	FI-AP	Type pièce : KR
		N° pièce : 31
Compte	CC/OI	Montant
<b>3635000000</b>	<b>1395</b>	<b>183000048</b>
Signature A	Date	Visa
Signature B	Date	Visa
Visa saisie	Date	Visa
Visa validation	Date	Visa
<input type="checkbox"/> Fin traitement <input type="checkbox"/> Chgt prestataire <input type="checkbox"/> Déménagement		

NOM et Prénoms de l'enfant	N° d'identification de l'enfant
<b>Rochat Kevin</b>	

Type de prestation déléguée	Date début désignation	Date fin désignation
<b>Conseil et guidance des parents</b>	<b>01.08.2021</b>	<b>31.07.2022</b>

Prestations	Date des séances	Montant (CHF)
Prestation indirecte individuelle, séance 60 minutes	31.08.2021	130.00
Prestation indirecte individuelle, séance 60 minutes	07.09.2021	130.00
Prestation indirecte individuelle, séance 60 minutes	14.09.2021	130.00
Prestation indirecte individuelle, séance 60 minutes	21.09.2021	130.00
<b>TOTAL</b>		<b>520.00</b>

Facture à envoyer à :  
**Service PPLS Venoge-Lac - Rue des Laurettes 7 - 1304 Cossonay**

Version 08.21